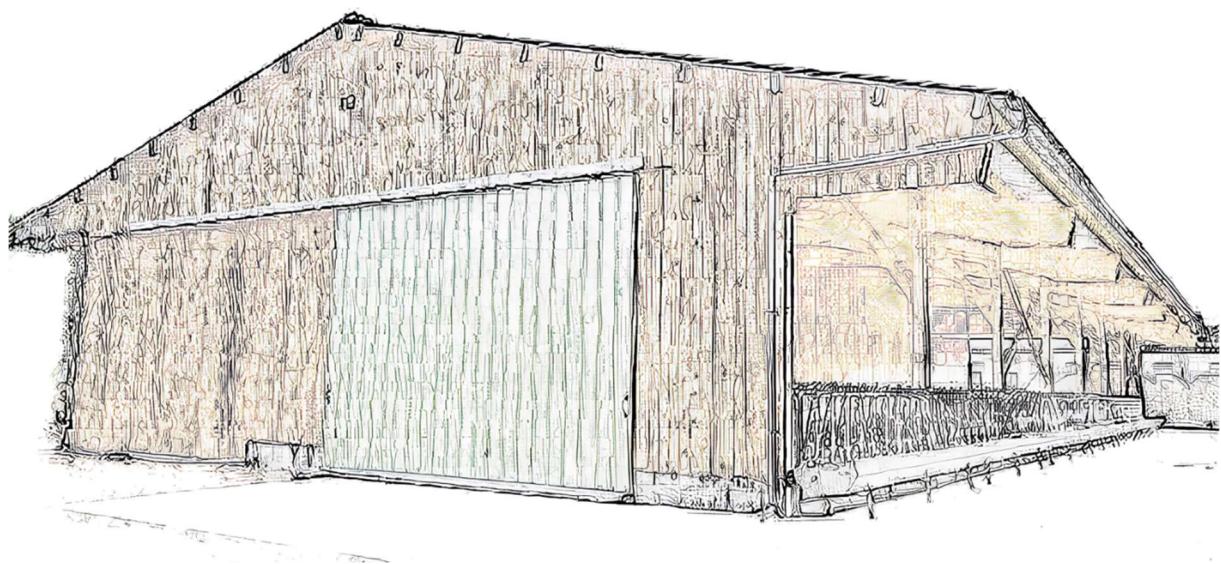


## Annexe 1 :

# Cahiers des charges par type de bâtiments agricoles



## Référentiel des prix : Tunnel de stockage (fourrage/matériel)

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au repiement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	m <sup>3</sup>
			option 2 : option avec contrainte - brise roche. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	
GROS-ŒUVRE	Fouilles / Tranchées	Obligatoire	Tranchée destinée à l'enfouissement de la bâche. Exécution à l'engin mécanique, en terrain de toute nature.	m l
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat du tunnel + Pose	m <sup>2</sup>
	Option Porte	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée	Unité
GROS-ŒUVRE	Dalle de propreté intérieure	Autorisé	Travaux préparatoires et réalisation d'un dallage en béton armé	m <sup>2</sup>
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
			Amenée d'eau- tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	m l
			Amenée électrique-tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	m l
SECOND OEUVRE	Electricité intérieure	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs baies	forfait

Obligatoire:	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

**Référentiel des prix : Tunnel d'élevage petits ruminants ( avec couloir/tapis ou allée d'alimentation obligatoire)**

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Installation chantier</b>	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Démolition</b>	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Terrassements</b>	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m³

**VARIANTE 1 : Tunnel avec muret périphérique 1,2 m de hauteur max**

<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Fondations</b>	Obligatoire	Option 1: fouille pour murets banchés	ml
			Option 2 fouilles pour murets en agglos	ml
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Structure/Ossature</b>	Obligatoire	Achat du tunnel + Pose : comprenant Isolation 80 mm + taules de protection de 1,2m de hauteur max de part et d'autre	m²
	<b>Structure/Ossature</b>	Autorisé	Prestation levage grue télescopique	Unité
	<b>Options porte</b>	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée (max 2 portes)	Unité
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Maçonnerie Mur périphérique</b>	Obligatoire	Option 1 :muret banché 1,2 m de hauteur max - mur en banche y compris arase -acier	m²
			Option 2 :muret agglos agglos : 1,2m de hauteur max- Agglos creux de 0,2 - y compris arase - raidisseurs - poteaux incorporés	m²
<b>Gros-œuvre</b>	<b>Façades</b>	autorisé	Crépis/enduit sur muret	m²

**VARIANTE 2 : Tunnel sans muret périphérique**

<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Fondations</b>	Obligatoire	Tranchée destinée à l'enfoncissement de la bâche. Exécution à l'engin mécanique, en terrain de toute nature.	ml
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Structure/Ossature</b>	Obligatoire	Tunnel spécial montagne avec amarrage au sol: comprenant Isolation 80 mm + taules de protection de part et d'autre	m²
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Structure/Ossature</b>	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée (max 2 portes)	Unité

**Variantes 1 et 2**

<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Couloir d'alimentation</b>	Obligatoire	Option 1 : couloir d'alimentation avec radier : Préparation fond forme -béton propreté - béton dosé - coffrage - acier -finition + élévation agglos 0,6 + radier et rampe d'accès	m²
			Option 2: Dalle Tapis d'alimentation - Préparation fond forme -béton propreté - béton dosé - coffrage - acier -finition	m²
			Option 3 : Allée d'alimentation avec cornadis (matériel financé par ailleurs)	
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Ventilation des tunnels sup à 300M2</b>	Autorisé	Système mécanisé	Unité
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m²	m²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Plomberie</b>	Autorisé	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus - réseau abreuvoir	Forfait
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Electricité</b>	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de câbles - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire)blocs BAES	Forfait
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Options</b>	Autorisé	Puit de lumière	Unité

<b>Obligatoire:</b>	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
<b>Autorisé</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
<b>Non recevable</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
<b>Proscrit</b>	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

## Référentiel des prix : Tunnel d'élevage Porcins

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repiement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-OEUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m <sup>3</sup>

### VARIANTE 1 : Tunnel avec muret périphérique 1,2 m de hauteur max

GROS-ŒUVRE	<b>Fondations</b>	Obligatoire	Option 1: fouille pour murets banchés	ml
			Option 2 fouilles pour murets en agglos	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Achat du tunnel + Pose : comprenant Isolation 80 mm + taudis de protection de part et d'autre	m <sup>2</sup>
	Structure/Ossature	Autorisé	Prestation levage grue télescopique	Unité
	Options porte	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée (max 2 portes)	Unité
GROS-ŒUVRE	<b>Maçonnerie Mur périphérique</b>	Obligatoire	Option 1 :muret banché 1,2 m -mur en banche y compris arase -acier	m <sup>2</sup>
			Option 2 :muret agglos agglos : 1,2m - Agglos creux de 0,2 - y compris arase - raidisseurs - poteaux incorporés	m <sup>2</sup>
Gros-oeuvre	<b>Façades</b>	autorisé	Crépis/enduit sur muret	m <sup>2</sup>

### VARIANTE 2 : Tunnel sans muret périphérique

GROS-OEUVRE	<b>Fondations</b>	Obligatoire	Fouille légère: tranchée destinée à l'enfouissement de la bache avec ou sans ancrage	ml
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Tunnel spécial montagne avec amarrage au sol: comprenant Isolation 80 mm + taudis de protection de part et d'autre	m <sup>2</sup>
GROS-OEUVRE	Structure/Ossature	Autorisé	Porte enroulable / bâche fermée (max 2 portes)	Unité

### Variantes 1 et 2

GROS-ŒUVRE	Couloir d'alimentation	Autorisé	Ccouloir d'alimentation avec radier : Préparation fond forme -béton proptré - béton dosé - coffrage - acier -finition + élévation agglos 0,6 + radier et rampe d'accès	m <sup>2</sup>
GROS-OEUVRE	Ventilation des tunnels sup à 300M2	Autorisé	Système mécanisé	Unité
GROS-ŒUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et câble	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Autorisé	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus - réseau abreuvoir	Forfait
SECOND OEUVRE	Électricité	Autorisé	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de câbles - appareillages -(Pc-interrupteur-luminaire) blocs baies	Forfait
SECOND OEUVRE	Options	Autorisé	Puit de lumière	Unité

<b>Obligatoire:</b>	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
<b>Autorisé</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
<b>Non recevable</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération
<b>Proscrit</b>	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

## Référentiel des prix : Tunnel d'élevage Volailles

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au replein des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	m <sup>3</sup>
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature		option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	
	Options	Autorisé	Achat Kit spécifique Poulailler + Pose Option :Dispositif de déplacement sur roue avec potence de levage	m <sup>2</sup>
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation dynamique	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	
		Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Autorisé	réseau interieur eau froide et chaude - nourrices - branchements - raccordement	
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs bases	Forfait

Obligatoire:	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

Référentiel des prix : Serre de Culture demi - lune ( Kit)				
Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	m³
			option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Kit serre :Tubulaire acier et bache plastique y compris accessoires + porte obligatoire	m²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	quai / Dalle carrossable de retournement Max 100 m²	m²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau interieur eau froide et raccordements	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs bases	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Autorisé	tapis Bidime de propreté / Max autorisé = surface de la serre	m²

Obligatoire:	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
Autorisé	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
Non recevable	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'en entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
Proscrit	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

## Référentiel des prix : Serre Culture Mono Tunnel Plastique

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au repiement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	m³
			option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	
GROS-ŒUVRE	Fondations	Autorisé	Tranchée destinée à l'enfouissement de la bâche. Exécution à l'engin mécanique, en terrain de toute nature.	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Kit serre :Tubulaire acier et bache plastique y compris accessoires + porte obligatoire	m²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Autorisé	Embase périphérique de type bordure 40 cm de hauteur max	ml
GROS-ŒUVRE	Dalle centrale	Autorisé	Dalle carrossable petit engin 15 cm de hauteur	m²
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Système motorisé de ventilation et chauffage	m²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	quai / Dalle carrossable de retournement Max 100 m²	m²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau interieur eau froide et raccordements	Forfait
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire)blocs bases	Forfait
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Autorisé	tapis Bidime de propreté / Max autorisé = surface de la serre	m²

<b>Obligatoire:</b>	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
<b>Autorisé</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
<b>Non recevable</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
<b>Proscrit</b>	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

## Référentiel des prix : Serre vitrée / Chapelle

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Installation chantier</b>	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'amenée et au replein des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Démolition</b>	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Terrassements</b>	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m <sup>3</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Fondations</b>	Obligatoire	Fondation primaire périmétral	ml
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Structure/Ossature</b>	Obligatoire	Achat Kit ossature métallique avec porte obligatoire toiture ogive	m <sup>2</sup>
			Achat Kit ossature métallique avec porte obligatoire toiture aéro	m <sup>2</sup>
		Autorisé	Toit lucarnes mécanisées	Unité
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Maçonnerie</b>	Autorisé	Embase béton périmétrale 40 cm de hauteur max	m <sup>3</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Dalle</b>	Autorisé	Dalle carrossable petit engin 15 cm de hauteur	m <sup>2</sup>
		Autorisé	Dalles internes de desserte	
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Gouttières et descentes eaux de pluie</b>	Autorisé	agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Ventilation des locaux</b>	Autorisé	Système motorisé de ventilation et chauffage	m <sup>3</sup>
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>	Autorisé	Quai / Dalle carrossable de retournement Max 100 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml
<b>SECOND OEUVR</b>	<b>Plomberie</b>	Obligatoire	Réseau interieur eau froide et raccordements	Forfait
<b>SECOND OEUVR</b>	<b>Electricité</b>	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs BAES	Forfait
<b>SECOND OEUVR</b>	<b>Revêtement sol</b>	Autorisé	Tapis Bidime de propreté / Max autorisé = surface de la serre	m <sup>2</sup>

<b>Obligatoire:</b>	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
<b>Autorisé</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
<b>Non recevable</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
<b>Proscrit</b>	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

## Référentiel des prix : Bâtiment de Stockage Foin - Matériels agraires

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au remplacement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition subventionnée ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard	m³
GROS-ŒUVRE			option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m³
		Autorisé	Option ceinture périphérique pour murets agglos 1,20 m de hauteur max	ml
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	<u>Métallique</u> Monopente ou bipente	m²
			<u>Bois</u> Monopente ou bipente	m²
		autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	ml
		Autorisé	Mur agglo périphérique avec hauteur max 1,20	m²
GROS-ŒUVRE	<u>Façades jusqu'à 4 faces autorisées / pas de fenêtres</u>	Autorisé	Bardage acier non isolé	m²
		Autorisé	Bardage bois (thermotraité brut)	m²
		Autorisé	Crépis	m²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	1 mur de séparation	m²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Autorisé	Dalle béton carrossable	m²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	couverture Tôle et/ou translucide en Monopente ou bi-pente	m²
			PST pour ossature bois en Monopente ou bi-pente	ml
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Autorisé	agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m²	m²
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml
SECOND OEUVRE	Electricité	Autorisé	Alimentation generale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs BAES	Forfait
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	Si 4 façades fermées: 1 porte hangar obligatoire minimum	Unité
		Autorisé	Porte de service	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Autorisé	1 porte si cloison de séparation	Unité

<b>Obligatoire:</b>	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
<b>Autorisé</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
<b>Non recevable</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
<b>Proscrit</b>	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

## Référentiel des prix : Bâtiment d' Elevage Ruminants Ossature Métallique/Bois

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Installation chantier</b>	<b>Autorisé</b>	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au remplacement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Démolition</b>	<b>Autorisé</b>	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Terrassements</b>	<b>Autorisé</b>	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m <sup>3</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Fondations</b>	<b>Obligatoire</b>	Fouilles / plots bétons	m <sup>3</sup>
		<b>Autorisé</b>	ceinture périphérique pour murets agglos hauteur 1,40 m à 1,60 m	ml
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Structure/Ossature</b>	<b>Obligatoire</b>	<b>Métallique</b> Monopente ou Bipente	m <sup>2</sup>
			<b>Bois essence locale</b> Monopente ou Bipente	m <sup>2</sup>
		autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m <sup>2</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Maçonnerie</b>	<b>Autorisé</b>	Mur agglo périphérique avec hauteur max 1,60 sur la partie élevage	m <sup>2</sup>
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	ml
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Maçonnerie</b>	<b>Autorisé</b>	Mur agglo périphérique avec hauteur min 1,6 sur la partie salle de traite et laiterie	m <sup>2</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Façades sur la partie élevage</b>	<b>Obligatoire</b>	Bardage acier isolé	m <sup>2</sup>
			Bardage bois essence locale certifié	m <sup>2</sup>
			translucide	m <sup>2</sup>
			Bardage bois hors essence locale	m <sup>2</sup>
		<b>Autorisé</b>	Crépis/enduit sur muret périphérique	m <sup>2</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Maçonnerie intérieure</b>	<b>Autorisé</b>	Cloisonnement en mur agglo avec la salle de traite ou l'aire de stockage	m <sup>2</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Dalle</b>	<b>Obligatoire</b>	Option 1 : couloir d'alimentation avec radier : Préparation fond forme -béton proptré - béton dosé - coffrage - acier - finition + élévation agglos 0,6 + radier et rampe d'accès	m <sup>2</sup>
			Option 2: Dalle Tapis d'alimentation - Préparation fond forme -béton proptré - béton dosé - coffrage - acier -finition	m <sup>2</sup>
			Option 3 : Allée d'alimentation avec cornadis (matériel financé par ailleurs)	
		<b>Autorisé</b>	dalle béton carrossable	m <sup>2</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Toiture</b>	<b>Obligatoire</b>	Panneaux isolés ou PST	m <sup>2</sup>
		<b>Autorisé</b>	Puit de lumière	Unité
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Gouttières et descentes eaux de pluie</b>	<b>Autorisé</b>	agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>	<b>Autorisé</b>	Dalle carrossable de retournelement Max 100 m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
		<b>Obligatoire</b>	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		<b>Autorisé</b>	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml

**Référentiel des prix : Bâtiment d' Elevage Ruminants Ossature Métallique/Bois**

<b>Intitulé Poste</b>	<b>Sous-poste</b>	<b>Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit</b>	<b>Descriptif technique du poste</b>	<b>Unité de référence</b>
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Plomberie</b>	<b>Obligatoire</b>	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus - réseau abreuvoir	Forfait
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Electricité</b>	<b>Autorisé</b>	Alimentation générale - prise de terre - armoire TGBT - liaisons equipotentielles - chemins de cables - appareillages - (Pc-interrupteur-luminaire) blocs BAES	Forfait
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Revêtement cloisons</b>	<b>Autorisé</b>	bardage intérieur bois avec laine de verre si bardage extérieur bois	m <sup>2</sup>
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Menuiseries extérieures</b>	<b>Obligatoire</b>	Minimum 1 porte de hangar	Unité
		<b>Autorisé</b>	3 portes de hangar supplémentaires	Unité
		<b>Autorisé</b>	2 portes de service max	Unité
		<b>Autorisé</b>	fenêtres type hangar manuelles	Unité
			fenêtres type hangar automatisées	Unité
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Menuiseries intérieures</b>	<b>Autorisé</b>	minimum 2 portes de service si salle de traite	Unité

## Référentiel des prix : Bâtiment d' Elevage Ruminants Ossature Métallique/Bois

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
<b>Variante : Bâtiment d'élevage avec salle de traite et laiterie</b>				
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Maçonnerie</b>	Obligatoire	Murs agglo : - Salle de traite / Elevage - Salle de traite / Laiterie	m <sup>2</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Maçonnerie</b>	Obligatoire	Quai intérieur min 1m de hauteur	m <sup>2</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Egouts/Evacuations</b>	Obligatoire	Fosse et bac de décantation + drains	Forfait
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Cloisons et isolation</b>	Obligatoire	Doublage et cloisons de la laiterie : - Panneaux PVC ou sandwich	m <sup>2</sup>
		Autorisé	Doublage cloisons Salle de traite - Panneaux PVC ou BA13 avec faience et peinture alimentaire	m <sup>2</sup>
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>	Autorisé	aménagement extérieur : - Dalle de propreté Laiterie 100 m <sup>2</sup> carrossable	m <sup>2</sup>
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Dalle</b>	Autorisé	Dalle de toit intérieure : Plancher métallique + béton propreté ou plancher poutrelles béton	m <sup>2</sup>
<b>GROS-OEUVRE</b>		Autorisé	Etanchéité dalle de toit	m <sup>2</sup>
<b>GROS6OEUVRE</b>	<b>Façades sur la partie salle de traite et laiterie</b>	Obligatoire	Bardage acier isolé	m <sup>2</sup>
			Bardage bois essence locale certifié	m <sup>2</sup>
			translucide	m <sup>2</sup>
			Crépis/enduit	m <sup>2</sup>
			Bardage bois hors essence locale	m <sup>2</sup>
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Plafonds</b>	Autorisé	Faux Plafond si dalle de toit intérieure	m <sup>2</sup>
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Revêtement sol</b>	Obligatoire	Revêtement sol local de traite et quai: - Ciment lisse avec revêtement + chape	m <sup>2</sup>
			Revêtement sol local de traite et Quai : - carrelage anti dérapant + chape	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Revêtement sol Laiterie : - carrelage anti dérapant ou revêtement alimentaire de type sol souple+ chape	m <sup>2</sup>
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Menuiseries extérieures</b>	Obligatoire	Menuiseries Laiterie: - Porte de service PVC pour sortie extérieure	Unité
		Autorisé	Menuiseries Salle de traite : - Porte de service PVC pour sortie extérieure	Unité
		Autorisé	Menuiseries Salle de traite : 1 fenêtre pour 20 m <sup>2</sup>	Unité
		Autorisé	Menuiseries Laiterie : 1 fenêtre pour 20 m <sup>2</sup>	Unité
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Menuiseries intérieures</b>	Autorisé	1 porte d'accès entre bergerie et salle de traite	Unité
		Obligatoire	Menuiseries intérieures: 1 porte d'accès entre salle de traite et laiterie	Unité
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Électricité</b>	Obligatoire	Supplément électricité salle de traite et laiterie	Forfait
<b>SECOND OEUVRE</b>	<b>Plomberie</b>	Obligatoire	Supplément plomberie salle de traite et laiterie	Forfait

<b>Obligatoire:</b>	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
<b>Autorisé</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
<b>Non recevable</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
<b>Proscrit</b>	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

## Référentiel des prix : Atelier fromager

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au remplacement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur aggro Vide sanitaire	m²
			Mur banché si contrainte technique	m²
		autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elevation Rez de chaussées hauteur plafond minimum 3m	m²
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	m²
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	ml
		autorisé	appuis de fenêtre talonettes et linteaux	Unité
		Non recevable	Cave enterrée	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	m²
			Bois essence locale certifiée	m²
			Pierre ou bois hors essences locales	m²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	m²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	plancher RDC ( norme ART 2012/2020)	m²
		Autorisé	plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	m²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m²
			Isolation obligatoire -4 pentes	m²
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Unité
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m² devant entrée Lait	m²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml

## Référentiel des prix : Atelier fromager

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
SECOND OEUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs ou carrelage lisse avec joints Epoxy	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	zones hors transformation : panneaux sandwichs sur la périphérie des pièces	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Revêtement conventionnel pour la partie affinage	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	récseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux PVC	m <sup>2</sup>
			panneaux BA 13	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple	m <sup>2</sup>
			Résine + chape	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoires	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	1 porte technique PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Autorisé	Chambre froide stockage produits finis	Unité
		Autorisé	porte chambre froide	Unité
		Autorisé	hâloir ventilation dynamique	Unité

<b>Obligatoire:</b>	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
<b>Autorisé</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
<b>Non recevable</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
<b>Proscrit</b>	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

## Référentiel des prix : Atelier Salaison

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Installation chantier</b>	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au remplacement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Démolition</b>	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Terrassements</b>	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m <sup>3</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Fondations</b>	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m <sup>3</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Structure/Ossature</b>	Obligatoire	Mur agglo Vide sanitaire	m <sup>2</sup>
		autorisé	Mur banché si contrainte technique	m <sup>2</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Maçonnerie</b>	autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Elévation RDC hauteur Mini plafond 3m	m <sup>2</sup>
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment ou si séchage traditionnel	m <sup>2</sup>
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	ml
		Non recevable	appuis de fenêtre talonettes et linteaux	Unité
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Façades</b>	Obligatoire	Cave en sous sol pour l'affinage	
			crépis/enduit	m <sup>2</sup>
			Bois essence locale certifiée	m <sup>2</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Maçonnerie intérieure</b>	Autorisé	Pierre, Bois hors essences locales	m <sup>2</sup>
			Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	m <sup>2</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Dalle</b>	Obligatoire	plancher RDC ( norme ART 2012/2020)	m <sup>2</sup>
		Autorisé	plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	m <sup>2</sup>
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Toiture</b>	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire -4 pentes	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Egouts/Evacuations</b>	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Unité
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Gouttières et descentes eaux de pluie</b>	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Ventilation des locaux</b>	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>	Autorisé	Dalle carrossable de retournelement Max 100 m <sup>2</sup> devant entrée carcasse	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml

## Référentiel des prix : Atelier Salaison

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
SECOND OEUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Saloir : panneaux inox ou panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	m <sup>2</sup>
			Zones hors transformation : panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
			Revêtement conventionnel pour la partie séchage/affinage	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	Réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	Amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	Panneaux PVC	m <sup>2</sup>
			Panneaux BA 13	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zones de transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	m <sup>2</sup>
			Zones de transformation :Résine + chape	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres en PVC	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	1 porte technique en PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	porte chambre froide	Unité
		Obligatoire	Chambre Froide carcasse statique	Unité
		Obligatoire	Chambre Froide saloir statique	Unité
		Obligatoire	Chambre Froide découpe dynamique	Unité
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	Unité
		Autorisé	Chambre Froide séchoir mécanique dynamique	Unité
		Autorisé	Chambre Froide repos statique	Unité
		Autorisé	Chambre froide stockage produits finis	Unité

<b>Obligatoire:</b>	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
<b>Autorisé</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
<b>Non recevable</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
<b>Proscrit</b>	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

## Référentiel des prix : Atelier Miellerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m <sup>3</sup>
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m <sup>3</sup>
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur agglo Vide sanitaire	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Mur banché si contrainte technique	m <sup>2</sup>
		autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elévation RDC hauteur Mini plafond 3m	m <sup>2</sup>
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	m <sup>2</sup>
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	ml
		autorisé	appuis de fenêtre talonettes et linteaux	Unité
		Non recevable	Cave en sous sol	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	m <sup>2</sup>
			Bois si essence locale certifiée	m <sup>2</sup>
			Pierre, Bois hors essences locales	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Plancher RDC ( norme ART 2012/2020)	m <sup>2</sup>
		Autorisé	Plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	m <sup>2</sup>
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire -4 pentes	m <sup>2</sup>
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retourne Max 100 m <sup>2</sup> devant entrée	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml

## Référentiel des prix : Atelier Miellerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
SECOND-OEUVRE	Cloisons/Isolation	Autorisé	Mur périphérique : Isolation traditionnelle	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Si chambre froide, panneaux isolants	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVR	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVR	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVR	Plafonds	Obligatoire	panneaux BA 13	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVR	Cloisons	Obligatoire	Panneaux PVC ou BA13 avec faience et/ou peinture alimentaire	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVR	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape sur zone extraction et mise en pot	m <sup>2</sup>
			Résine + chape sur zone extraction et mise en pot	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Autres zones: Ciment lisse avec revêtement + chape	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVR	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVR	Monte-charge	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVR	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoires	Unité
SECOND OEUVR	Menuiseries intérieures	Obligatoire	Portes PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND OEUVR	Poste « froid »	Autorisé	Chambre Froide statique	Forfait
		Autorisé	Porte chambre froide	Unité

<b>Obligatoire:</b>	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
<b>Autorisé</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
<b>Non recevable</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
<b>Proscrit</b>	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.

## Référentiel des prix : Distillerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence	
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait	
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables	
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m³	
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m³	
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	<u>Métallique</u> Monopente ou bipente	m²	
			Mur Agglo vide sanitaire	m²	
			Mur banché si contrainte technique	m²	
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m²	
		Obligatoire	Elévation RDC	m²	
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie		Si ossature métallique : Mur agglo périphérique avec hauteur max 1,20m	m²	
			Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	m²	
			autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	
			autorisé	appuis de fenetre talonettes et linteaux	
			Autorisé	Cave en sous sol	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	si ossature métallique : bardage taule	m²	
			si ossature métallique: Bois essences locales	m²	
			si ossature métallique : Pierre , Bois hors essences locales	m²	
			crépis/enduit	m²	
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur soutien charpente	m²	
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	Plancher RDC chappe de propreté	m²	
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire -monopente	m²	
			Isolation obligatoire -bipente	m²	
		Proscrit	4 pentes		
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit 4 pentes	€	
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Autorisé	Bac, Fosse + drains	Forfait	
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml	
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml	
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité	

## Référentiel des prix : Distillerie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement Max 100 m <sup>2</sup> devant entrée	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml
SECOND OEUVR	Plomberie	Obligatoire	r <sup>e</sup> seau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVR	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du r <sup>e</sup> seau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVR	Plafonds	Autorisé	panneaux BA 13	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVR	Cloisons	Autorisé	Cloisons intermédiaires conventionnelles	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVR	Revêtement sol	Obligatoire	Carrelage antidérapant + chape	m <sup>2</sup>
			résine + chape	m <sup>2</sup>
			Ciment lisse avec revêtement + chape	m <sup>2</sup>
			Ciment poli + chape	m <sup>2</sup>
			Chape de propreté	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVR	Revêtement cloisons	Autorisé	peinture conventionnelle	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVR	Menuiseries extérieures	Obligatoire	1 porte garage en entrée	Unité
		Autorisé	1 porte de sortie PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoire	Unité
SECOND OEUVR	Menuiseries intérieures	Obligatoire	portes conventionnelles entre chaque pièce	Unité

<b>Obligatoire:</b>	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
<b>Autorisé</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
<b>Non recevable</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
<b>Proscrit</b>	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

## Référentiel des prix : Atelier Découpe Viande

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Installation chantier</b>	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Démolition</b>	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction. Ce poste n'est pas recevable dans le cas d'une acquisition ou de l'apport en nature d'un bâtiment au titre de l'opération.	Prorata dépenses recevables
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Terrassements</b>	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m³
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Fondations</b>	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m³
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Structure/Ossature</b>	Obligatoire	Mur agglo Vide sanitaire	m²
			Mur banché si contrainte technique	m²
		Autorisé	Auvent sur dalle carrossable max 50 m2	m²
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Maçonnerie</b>	Obligatoire	RDC hauteur Mini plafond 3m	m²
		Autorisé	appuis de fenetre talonettes et linteaux	Unité
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	ml
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Façades</b>	Obligatoire	crépis/enduit	m²
			Bois essences locales certifié	m²
			Pierre, Bois hors essences locales	m²
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Maçonnerie intérieure</b>	Autorisé	Mur porteur si contrainte technique portée charpente	m²
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Dalle</b>	Obligatoire	1er plancher ART 2012/2020	m²
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Toiture</b>	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m²
			Isolation obligatoire -4 pentes	m²
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
<b>GROS-ŒUVRE</b>	<b>Egouts/Evacuations</b>	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Forfait
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Gouttières et descentes eaux de pluie</b>	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Ventilation des locaux</b>	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
<b>GROS-OEUVRE</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>	Autorisé	Dalle carrossable de retournement max 100 m2 devant entrée	m²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml

## Référentiel des prix : Atelier Découpe Viande

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
SECOND OEUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	zones hors transformation : panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux PVC	m <sup>2</sup>
			Panneaux BA 13	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zones de transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	m <sup>2</sup>
			Zones de transformation :Résine + chape	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes en PVC entrée / sortie	Unité
		Autorisé	1 porte supplémentaire en PVC	Unité
		Autorisé	Fenêtres PVC obligatoire	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	porte technique Chambres froides	Unité
		Obligatoire	Porte PVC Toilettes et douches	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	Chambre froide Dynamique zone découpe	Unité
		Obligatoire	Chambre froide Statique : zone carcasse, zone déchets et zone produits finis	Unité
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	Unité

<b>Obligatoire:</b>	<i>L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.</i>
<b>Autorisé</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération</i>
<b>Non recevable</b>	<i>L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.</i>
<b>Proscrit</b>	<i>La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense à l'opération rend l'opération inéligible.</i>

# Référentiel des prix : Atelier Legumerie / confiturerie / conserverie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
GROS-OEUVRE	Installation chantier	Autorisé	Mise en place des dispositifs liés à la mise en sécurité des chantiers, à l'aménée et au repliement des engins, ainsi que les équipements et aménagements provisoires nécessaires au fonctionnement du chantier.	Forfait
GROS-OEUVRE	Démolition	Autorisé	Travaux de démolition d'un existant en vue de sa reconstruction.	Prorata dépenses recevables
GROS-ŒUVRE	Terrassements	Autorisé	option 1 : terrain standard option 2 : Terrain avec contraintes topographiques. Une expertise technique précisant les contraintes justifiant cette option est requise.	m³
GROS-ŒUVRE	Fondations	Obligatoire	Fouilles / plots bétons	m³
GROS-ŒUVRE	Structure/Ossature	Obligatoire	Mur agglo Vide sanitaire	m²
		Obligatoire	Mur banché si contrainte technique	m²
		Autorisé	Avant sur dalle carrossable max 50 m2	m²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie	Obligatoire	Elevation Rez de chaussées hauteur plafond minimum 3m	m²
		Autorisé	Elevation R+1 si contraintes relatives à l'implantation du bâtiment	m²
		autorisé	materiaux drainant périphérique au mur	ml
		autorisé	appuis de fenêtre talonettes et linteaux	Unité
		Autorisé	Cave enterrée	
GROS-ŒUVRE	Façades	Obligatoire	crépis/enduit	m²
			Bois essences locales certifiées	m²
			Pierre, Bois hors essences locales	m²
GROS-ŒUVRE	Maçonnerie intérieure	Autorisé	Mur porteur si plancher/Etage ou si contrainte technique portée charpente	m²
GROS-ŒUVRE	Dalle	Obligatoire	plancher RDC ( norme ART 2012/2020)	m²
		Autorisé	plancher R+1 (norme ART 2012/2020) si R+1 autorisé.	m²
GROS-ŒUVRE	Toiture	Obligatoire	Isolation obligatoire - Bipente	m²
			Isolation obligatoire -4 pentes	m²
			Isolation obligatoire - Monopente sur extension en continuité d'un bâtiment existant	€
		Proscrit	Monopente sur nouvelles constructions hors extension	
		Autorisé	Aménagement d'un bâtiment existant avec toit monopente	€
GROS-ŒUVRE	Egouts/Evacuations	Obligatoire	Bac à graisse et Fosse + drains	Forfait
GROS-OEUVRE	Gouttières et descentes eaux de pluie	Obligatoire	Standard	ml
			agro - écologie = récupération eau de pluie	ml
GROS-OEUVRE	Ventilation des locaux	Autorisé	Ventilation Mécanique VMC Double Flux	Unité
GROS-OEUVRE	Aménagements extérieurs	Autorisé	Dalle carrossable de retournement max 100 m2 devant entrée	m²
		Obligatoire	Amenée réseau eau : tranchée en pleine masse y compris avertisseur et tuyau	ml
		Obligatoire	Amenée réseau électrique :tranchée en pleine masse y compris avertisseur et cable	ml

## Référentiel des prix : Atelier Legumerie / confiturerie / conserverie

Intitulé Poste	Sous-poste	Autorisé / Obligatoire / Non recevable/ Proscrit	Descriptif technique du poste	Unité de référence
SECOND ŒUVRE	cloisons et isolation	Obligatoire	Zones de transformation : panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
		Obligatoire	zones hors transformation : BA 13 + doublage + revêtement	m <sup>2</sup>
			zones hors transformation :: panneaux sandwichs	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Plomberie	Obligatoire	réseau intérieur eau froide - eau chaude - nourrices - branchements - raccordement - cumulus ou chauffe eau	Forfait
		Obligatoire	1 WC	
		Autorisé	1 Douche	
SECOND OEUVRE	Electricité	Obligatoire	amenée intérieure du réseau électrique + Points Lumineux dans chaque pièce+ tableau électrique + prises étanches	Forfait
SECOND OEUVRE	Plafonds	Obligatoire	panneaux PVC	m <sup>2</sup>
			Panneaux BA 13	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Revêtement sol	Obligatoire	Zones de transformation : Carrelage antidérapant + chape ou revêtement alimentaire de type sol souple + chape	m <sup>2</sup>
			Zones de transformation :Résine + chape	m <sup>2</sup>
SECOND OEUVRE	Escalier	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Monte-chARGE	Autorisé	Si R+1	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries extérieures	Obligatoire	2 portes conventionnelles PVC entrée/sortie	Unité
		Autorisé	Fenêtres en PVC obligatoire	Unité
SECOND OEUVRE	Menuiseries intérieures	Obligatoire	portes PVC entre chaque pièce	Unité
SECOND OEUVRE	Poste « froid »	Obligatoire	Chambre Froide statique stockage	Forfait
		Autorisé	Chambre Froide négative statique	Forfait
		Autorisé	Chambre Froide statique produits finis	Forfait

<b>Obligatoire:</b>	L'opération doit comporter ce poste de dépense ou le bâtiment objet de la demande le présente déjà. A défaut, toute l'opération est inéligible.
<b>Autorisé</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense sans remettre en cause l'éligibilité de l'opération
<b>Non recevable</b>	L'opération peut prévoir ou ne pas prévoir ce poste de dépense. La dépense est non recevable à l'aide mais n'entraîne pas l'inéligibilité de l'opération.
<b>Proscrit</b>	La dépense n'est pas recevable à l'aide. La présence de cette dépense rend l'opération inéligible.